

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 13 novembre 2023

OBJET :

**Renouvellement du contrat de projet
Conseiller Numérique**

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°6

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération en date du 27 septembre 2021, le conseil municipal de la ville d'Essey-lès-Nancy a procédé à la création d'un emploi non-permanent (contrat de projet) à temps complet de Conseiller Numérique, au grade d'adjoint territorial d'animation, pour une durée de deux ans.

Pour mémoire, les conseillers numériques sont chargés d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme :

- la prise en main d'équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablettes...);
- la navigation sur internet;
- l'envoi, la réception et la gestion des courriels;
- l'installation et l'utilisation d'applications utiles notamment sur smartphones;
- la création et la gestion de contenus numériques;
- le traitement de texte.

Les conseillers numériques peuvent également être chargés de promouvoir un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et d'accompagner les citoyens en difficulté dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Dans le cadre de sa politique d'inclusion numérique et d'amélioration continue des services rendus aux usagers, la ville d'Essey-lès-Nancy s'est portée candidate à l'appel à projet organisé par l'Etat consistant à l'emploi au niveau local d'un Conseiller Numérique en contrepartie de financements et a conclu un contrat de projet dont le terme est fixé le 9 janvier prochain.

L'État a fait savoir à la ville d'Essey-lès-Nancy qu'il était prêt à financer le renouvellement des postes de conseiller numérique pour 3 ans (36 mois) aux conditions suivantes :

- 1) Montant et taux de financement accordé par l'État pour les structures publiques sur 3 ans :
 - Année 1 : 17500 € (soit 70 % de la base actuelle)
 - Année 2 : 12500 € (soit 50 % de la base actuelle)
 - Année 3 : 12500 € (soit 50 % de la base actuelle)
- 2) Bonification pour les structures dont les conseillers numériques France service interviennent en QPV ou ZRR :
 - Année 1 : 2500 €
 - Année 2 : 5000 €
 - Année 3 : pas de bonification supplémentaire

Considérant, le succès rencontré par les actions mises en œuvre par le conseiller numérique, employé par la collectivité sur la base de la délibération du 27 septembre 2021, et toujours dans le cadre de la politique d'inclusion numérique et d'amélioration continue des services rendus aux usagers, il est proposé de procéder au renouvellement du contrat.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de procéder au renouvellement de l'emploi non-permanent à temps complet de Conseiller Numérique au grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie C, en application de l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rémunérer l'agent sur la base de l'échelle indiciaire des agents d'animation ;
- de fixer la durée du contrat à trois ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce recrutement (convention de financement notamment).

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 16 novembre 2023.

Pour extrait

Le secrétaire de séance,



Dominique GONCALVÈS



Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	3 novembre 2023
- Convocation distribuée le :	3 novembre 2023
- Affichage de la liste des délibérations le :	17 novembre 2023
- Affichage du procès-verbal le :	15 décembre 2023

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, M. ROSSIGNON, Adjoints.

- M. BRUNE, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. GONCALVÈS, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Gaëlle BARDOUL à M. Pascal LAURENT
- Mme Monika POYDENOT à M. Michel BREUILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- M. Jean-Louis KATZ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

ABSENT

- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Dominique GONCALVÈS

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Dominique GONCALVÈS



Le Maire,



Michel BREUILLE